

LE P'TIT JOURNAL

LE TRIMESTRIEL DE COURTOIS-SUR-YONNE



Eric BERTHAULT, Maire



Le mot du Maire

Chères Courtoisiennes, chers Courtoisiens, chers amis

La Covid-19 semble nous laisser un peu de répit, est-ce un écran de fumée ?... le temps des élections présidentielles ?

Le printemps est là, il est donc temps de sortir tables, transats et barbecues, de se promener et de profiter des nouvelles installations sur notre belle commune.

Le City stade le street Work Out et jeux pour enfants sont sur le point d'être terminés, le lavoir sera dans quelques temps un lieu de détente et la cerisaie aura de nouveaux arbres....

Le tissu associatif reprend des couleurs avec l'aide des bénévoles que je remercie personnellement pour leur dévouement. La Société de Chasse a réveillé nos papilles avec son traditionnel repas, la Gym Courtoisienne nous a fait danser.... et la Caisse de l'Ecole nous donne rendez-vous le 17 avril pour la chasse aux œufs.

Vous n'avez pas été insensibles au drame que subit l'Ukraine, vos nombreux dons déposés en mairie témoignent de votre générosité, ils ont été directement acheminés en Ukraine je peux en témoigner et vous communiquer de leurs immenses reconnaissances.

Merci infiniment à Mr et Mme NAVILIAT d'avoir accueilli Ruslana dans leur foyer, un geste humanitaire et solidaire.

Prenez soin de vous.

Le maire, Eric BERTHAULT

UKRAINE



La situation en Ukraine a engendré un grand élan de solidarité dans notre petit village. La collecte de produits d'hygiène, de produits de premiers secours et de matériel logistique déposés en mairie, s'est fait ressentir dès la réception du flyer.

Le jeudi 10 mars 2022, les dons ont été transférés dans les anciens locaux de Pénélope pour être acheminés à la frontière Ukrainienne. Des camions sont partis le vendredi 18 mars en présence du Maire Eric BERTHAULT et de quelques bénévoles sénonais.

Monsieur le Maire, le conseil et le personnel de la mairie tiennent à remercier tous les administrés pour leur mobilisation et leur générosité. **Annick AUBOIS, Conseillère**

POINTS DE COLLECTE COURTOIS SUR YONNE

MAIRIE
du lundi au vendredi 8h45-12h00 / 13h45-17h30

AGENCE POSTALE
du lundi au vendredi 13h30-16h00
le samedi 9h30-11h30

ECOLE GASTON SIMONATO
lundi mardi jeudi vendredi 8h55-11h55 / 13h40-16h40

ici
nous collectons pour
L'UKRAINE

Liste des produits, lieux, horaires sur www.grand-senonais.fr

UKRAINE CRISE HUMANITAIRE
LISTE DE DON

<p>LOGISTIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> Lits de camp Sacs de couchage Couvertures de survie <p>HYGIENE</p> <ul style="list-style-type: none"> Gel & savons corps Dentifrices Brosses à dents Couches & lait maternisé <p>SECOURS</p> <ul style="list-style-type: none"> Gants à usage unique Masques chirurgicaux Matériel du suture Blouses médicales Bandages élastiques Garrots 	<ul style="list-style-type: none"> Matériel électrique (projecteurs, lumières, rallonges, générateurs...) Médicaments (non périmés) Rasoirs Mousse à raser Serviettes hygiéniques Lecteurs à glycémie Pansements hémostatiques Pansements Solutions antiseptiques Matériel médical (respirateur, défibrillateur, moniteur)
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Pour les personnes ne pouvant se déplacer aux points de collecte, contacter la Mairie : 03.86.97.01.65 mairie-courtois89@orange.fr

Maintenons notre mobilisation, la collecte n'est pas terminée.

Le P'tit mot de l'environnement



Quand un broyeur à café côtoie un broyeur à végétaux, un aspirateur, un ordinateur, des vélos... ça s'est passé chez nous en ce bel après-midi du 6 février. La commission Environnement a invité les bénévoles du Repair Café à organiser un atelier de réparation.

24 objets ont été apportés, 12 objets ont été réparés, 5 pannes ont été identifiées avec des pièces à changer et 7 objets ont été déclarés hors service.

Tout cela au milieu d'une belle ambiance, de beaux échanges intergénérationnels et autour d'un café. Quelques Courtoisiens sont venus juste pour passer un petit moment, prendre ou donner quelques conseils.



Le Conseil Municipal des Jeunes a participé à la construction d'un nichoir et d'un hôtel à insectes. Pour certaines c'était la 1^{ère} fois qu'elle découpaient, perçaient, vissaient. A travers les masques on pouvait deviner des sourires de satisfaction pendant l'élaboration de ce beau projet.

Aurore GAYETANO, Adjointe



Le mois du compostage



Du 1^{er} au 30 avril 2022, vous pouvez vous inscrire en mairie pour réserver un composteur à prix préférentiel avec la CAGS si vous n'en avez jamais bénéficié.

320L = 15€ ou 620L = 25€

Nous vous proposons de prendre vos réservations en fournissant vos noms, prénoms, justificatif de domicile afin de venir le retirer en mairie.

Vous pouvez aussi aller le chercher directement au centre technique de la CAGS 109 rue V. Guichard à Sens.

Prendre rendez-vous avant au 03.86.83.79.30.

Aurore GAYETANO, Adjointe

Aurore GAYETANO, Adjointe

Un article qui porte ses fruits...

A la suite de la parution de notre dernier petit journal, un habitant s'est manifesté en nous proposant une rencontre avec Didier de l'association CPN Réveil Nature, afin de



mettre à disposition un espace de sa grange pour y installer un nichoir à chouettes effraie. Un grand merci à Monsieur BROZZI de nous avoir contactés et d'œuvrer en faveur de la nature.

Aurore GAYETANO, Adjointe

Projet de la Cerisaie



C'était le souhait de notre équipe municipale d'embellir notre village. Lors de l'une des dernières réunions de la Commission Aménagement du Territoire, il a été question de la cerisaie et c'est tout naturellement que la Commission Environnement et le Conseil Municipal des Jeunes ont décidé

de participer à un projet commun mettre en valeur cette nouvelle zone de pique-nique. Trois longues bandes de jachère ont été créés pour attirer les insectes et l'embellir avec des massifs floraux qui ne nécessitent pas d'entretien. Nous y installerons le nichoir de l'hôtel à insectes pour que chacun puisse profiter de ce lieu et y découvrir la vie qui s'y installe. Cette vie existe déjà mais en plantant des espèces mellifères on attire des insectes auxiliaires et pollinisateurs. L'hôtel à insectes va être un support pour les observer.



D'ailleurs nous vous l'avons promis, voici les dates des futures balades proposées par la Commission Environnement où nous aborderons des thèmes variés comme la biodiversité, l'observation des traces d'animaux, la flore locale, l'eau, les chauves-souris. Alors notez vite sur vos agendas : 16 avril, 1^{er} mai, 25 juin, 27 août, 16 octobre, 27 novembre. Vous aurez le détail des animations proposées dans vos boîtes aux lettres le moment venu, sur FaceBook et PanneauPocket

Aurore GAYETANO, Adjointe

Une journée de Printemps



Notre première sortie a eu lieu le 20 mars 2022 par un bel après-midi ensoleillé. Vous étiez 30 personnes à nous avoir rejoint pour découvrir le réveil de la nature après l'hiver. Didier, notre animateur de CPN Réveil Nature nous a guidé à travers la peupleraie à la découverte des traces d'animaux. Comment différencier une taupinière de taupe et de rat taupier, les traces des verres de terre et leur importance dans l'écosystème, le chant des oiseaux, la découverte d'un nid pour le plus grand plaisir de nos jeunes accompagnatrices, pourquoi certains oiseaux migrent-ils ?...

Mais aussi, nous avons profité des explications sur la flore locale et quand on y regarde bien elle est abondante. Cette biodiversité est très importante pour l'équilibre de la nature. Chaque espèce qu'elle soit végétale ou animale apporte quelque chose à une autre. D'où l'importance de bien la protéger. Il nous est d'ailleurs conseillé de ne plus tailler les haies de nos jardins jusqu'à fin juillet afin de laisser les oiseaux faire leur nid et qu'ils puissent y trouver à manger. Ce fut un bel échange intergénérationnel. Merci à tous les participants et à bientôt.

Aurore GAYETANO, Adjointe



Le P'tit mot du Patrimoine



Le chantier bénévole du lavoir a repris ce mardi 22 février avec le nettoyage intérieur et quelques retouches de sous couche de peinture des structures métalliques. Depuis il ne se passe pas une semaine sans que

les bénévoles y travaillent activement. Les vitres ont été commandées.



L'aménagement extérieur débutera d'ici quelques semaines.

Nous pourrions profiter d'un nouvel espace de détente avec deux bancs, une petite place et d'ici quelques mois un accès régulier au lavoir.

Petite ou grande, toute aide est la bienvenue que ce soit sur les projets nature ou patri-

moine nous vous accueillerons avec plaisir.

N'hésitez pas non plus à adhérer à l'association des Amis du Vieux Courty qui œuvre pour la restauration du patrimoine de la commune et qui participe activement à tous nos projets



Nous nous sommes réunis le 8 mars à l'église afin de répertorier tous les objets présents. Ce fut un beau moment d'échange et découverte mais surtout très utile pour la protection de ce beau patrimoine.



Aurore GAYETANO, Adjointe

Point d'Apport Volontaire (PAV)

Concernant l'embellissement de la commune, vous avez probablement constaté que deux des trois bennes à verres de notre village ont été décorées.



La CAGS nous a laissé le choix des motifs et pour cela nous avons fait appel à notre reporter photo. Habitant de la commune depuis 2017, Jean-Paul est photographe amateur. Il travaille activement à nos côtés pour immortaliser le travail des bénévoles au lavoir. Il nous a aidé à prendre des clichés de qualité des parties non visibles de l'église. Un des tableaux présents dans la salle du conseil municipal a été retravaillé pour décorer une des bennes à verres. Les photos présentes sur l'autre benne viennent des clichés de notre bénévole reporter. Un grand merci à vous tous, les bénévoles de la commune, qui donnez tant de votre temps pour donner vie à notre beau village.

Aurore GAYETANO, Adjointe



Boulangerie ambulante

Le camion boulangerie de Brannay modifie ses arrêts, vous trouverez notre jeune et charmante boulangère les mercredis et vendredis entre 11h et 11h15 au monument aux morts. N'hésitez pas à commander votre pain, goûtez ses viennoiseries et pâtisseries !



Commission Cadre de Vie

De la paille pour le rembourrage, un pot de fleurs pour le chapeau, une assiette en carton pour le visage, une croix pour le corps et de vieux vêtements pour ne pas prendre froid.



Voilà, ce qu'il faut pour créer son épouvantail alors n'hésitez pas et à vos ciseaux.

Attention les hommes de paille sont de retour, école, EPNAK (ex APEIS), particuliers, grands ou petits ce concours est ouvert à tous il vous suffit de vous inscrire en mairie à partir du 2 mai jusqu'au 17 juin.

Bien sûr, le tout placé sous le signe de la bonne humeur et de la rigolade.

Alors, faites parler votre créativité et même votre grain de folie, afin les concevoir.



Les gagnants seront élus par le Conseil Municipal des Jeunes, leur prix sera remis lors de la fête du village.

Maintenant amusez-vous !!!!
Laure RICHARD, Conseillère

Remise de prix ...

C'est dans le bureau de Monsieur le Maire que nos trois gagnants du concours des illuminations de Noël 2021 ont reçu leur prix.



Gagnants de gauche à droite,
Sabine RIVIERE, Eloïse et Christelle SENOBLE,
Stéphane RENAUDEAU



Stéphane RENAUDEAU, 1^{er} prix du concours 2021

- 1^{er} Repas pour deux personnes à la « Brasserie du Pont de fer »
- 2^{ème} Bon d'achat librairie Calligrammes
- 3^{ème} Bon d'achat Foir'Fouille

Courtois à son City Stade !

Chose promise, chose faite ! un peu freiné par la Covid 19, notre projet a vu le jour en ce début de printemps, sur l'ancien terrain de jeu, derrière l'école.

Mais qu'est-ce qu'un city stade ? Le terme de City Stade désigne un terrain de jeux de ballons ou autres, extérieur et clôturé, comprenant deux, quatre frontons ou plus, dans lesquels sont intégrés deux buts multisports, deux paniers de basket-ball est un filet central amovible, réglable en hauteur, à fixer entre deux poteaux se faisant face, en milieu de terrain et de palissades latérales basses.



Les avantages du City Stade sont nombreux, ils permettent aux jeunes et aux habitants d'un village de profiter d'un espace sécurisé de loisir sportif, c'est-à-dire de se dépenser tout en travaillant l'esprit d'équipe et de cohésion des habitants. Nous espérons que les jeunes vont dépenser toute leur énergie à marquer des buts et des paniers ! nous vous attendons nombreux, petits et grands, jeunes et moins jeunes, car au City Stade de Courtois il y a de la place pour tous !!



Florian ION, Adjoint

Zone des Abbayes

La Zone des Abbayes se développe. En 2014, l'entreprise L'Arbre Menuisier Ebéniste s'installait rue des Artisans à Courtois. Depuis de nouvelles entreprises sont en cours d'installation.

MAGENTISS, Distributeur agréé d'imprimantes grand format, tables à plat UV et de découpe, distributeur d'imprimantes textiles et grand format.

WELCOME Matériaux, construction d'habitations et ensemble collectifs ossature bois. Aménagement intérieur et extérieur de tous types de bâtiments.

KADRI and KAYIS, garage carrosserie / mécanique auto.

D'autres entreprises sont en discussion avec la CAGS pour venir s'établir et développer leur activité professionnelle à Courtois sur Yonne.

MAGENTISS



WELCOME Matériaux

Sécurité routière

Nous allons vous parler un peu d'histoire... Au début du XXème siècle les premiers panneaux sont apparus entre Paris et Trouville sur mer, trajet très fréquenté pour se rendre en villégiature normande. Ces panneaux annonçaient un croisement, un virage, un passage à niveau ou un dos d'âne.

La rédaction du Code de la route a démarré en 1904 avec une dizaine de page. Puis, le décret concernant la réglementation de l'usage des voies ouvertes à la circulation publique, que l'on nommera rapidement Code de la route fut promulgué le 27 mai 1921.

Tout cela pour vous dire que notre charmant village est assujéti au Code de la route, avec ses SENS INTERDIT, comme il l'indique à un seul sens et unique et des panneaux STOP, qui signalent qu'il faut s'arrêter.

Merci de bien vouloir respecter cette signalisation afin que nous restions tous courtois même au volant...

Valérie MAINIER, Conseillère

Le coin des enfants

SIVOS

Le Carnaval de Courtois, organisé par « l'Ecole Buissonnière » s'est déroulé le 06 mars 2022 à 15h30 sous le soleil !

Vous étiez très nombreux à répondre au rendez-vous de ce beau cortège qui a déambulé dans les rues de Courtois, enfants et adultes tous, dans la bonne humeur !

Par la suite, les marcheurs ont pu se désaltérer et profiter de bonnes crêpes maison !

Merci à tous pour ce moment convivial.

Franck POIRIER, Président du SIVOS et Conseiller



Caisse des Ecoles



La Caisse des Ecoles de Courtois sur Yonne est heureuse d'inviter les jeunes Courtoisiens nés entre 2011 et 2020 à une Chasse aux Œufs de Pâques **dimanche 17 avril 2022**.

Rendez-vous de 10h à 12h au « Pré des Moines » derrière la mairie. Les enfants y trouveront leur chocolat de Pâques et partageront une collation dans la joie et la bonne humeur !!!

Georgette ROYER, Adjointe



La Caisse des Ecoles de Courtois/Yonne est heureuse d'inviter les jeunes Courtoisiens nés entre 2011 et 2020 A une Chasse aux Œufs de Pâques

Dimanche 17 Avril 2022

Rendez-vous de 10h à 12h au « Pré des Moines »

(derrière la mairie)

les enfants trouveront leur chocolat de Pâques et partageront une collation dans la joie et la bonne humeur

**Joyeuses Pâques
A tous !!!**



I.P.N.S Ne pas jeter sur la voie publique

Associations

Détente Nature Culture, *Sur les pas de Colette*

Vendredi 22 avril 2022, sortie à Saint Sauveur en Puisaye...

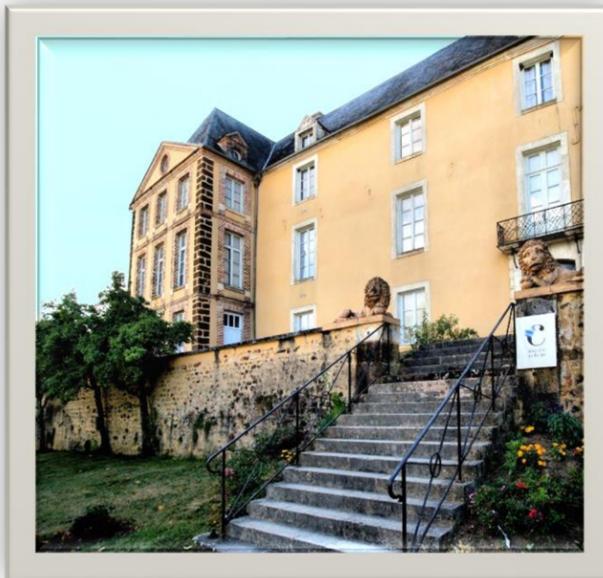
sur les pas de Colette

« *Ma maison reste pour moi ce qu'elle fut toujours : une relique, un terrier, une citadelle, le musée de ma jeunesse...* »

C'est ainsi que Colette exprime l'attachement qu'elle aura toute sa vie pour la maison de Sido, sa maison natale qui abrita son enfance puis son adolescence jusqu'à l'âge de 18 ans. Découvrez sa maison et le jardin qui ont été restaurés à l'identique de ce qu'ils étaient au XIXe siècle. Une visite passionnante !



Le musée Colette est installé dans le château sous le formidable donjon du Xie siècle, dit Tour sarrasine. Une muséographie invente et subtile met en scène meubles, objets de l'écrivain et reconstitution de son appartement au Palais Royal. Elle accompagne le visiteur par la voix et les regards de Colette, lui offre un vrai musée littéraire où découvrir l'œuvre et la personnalité d'un des plus grands écrivains français.



Transport en car climatisé depuis Courtois sur Yonne

Repas au restaurant « A TABLE »

Tarif de la sortie 65€ pour DNC / 75€ pour extérieurs DNC

RDV 8h30 parking école maternelle de Courtois/Yonne, rue des Champs Rouges retour vers 19h00

Mesures sanitaires en vigueur au jour de la sortie obligatoires

****Inscriptions avant le 10 avril 2022****

Nom, Prénom et nombre de personnes

Règlement à l'ordre de DNC.

D. LATREILLE 25 ter rue des Froments 89100 Courtois/Y

Renseignements complémentaires 06.71.30.80.57

Danielle LATREILLE, Présidente DNC

Société de Chasse

Cette saison de chasse 2021/2022 a été rythmée par une population de sangliers grandissante. En effet de nombreux animaux ont été observés. Au bilan, la Société de chasse de Courtois sur Yonne compte 8 sangliers prélevés ainsi que 3 chevreuils. Cette saison très correcte nous satisfait pleinement.

Repas de chasse 13 mars 2022

Notre association a eu le plaisir de recevoir 70 personnes lors du repas de chasse qui s'est déroulé le 13 mars 2022. Cette occasion nous a permis à toutes et tous de se retrouver après tant de mois sans pouvoir se réunir. Tout le monde était très content de se revoir autour d'un bon repas rempli de bonne humeur et de convivialité.

La Société de Chasse tient à remercier une nouvelle fois toutes les personnes présentes et toutes les personnes qui ont aidé aux préparations.

Bien cordialement,

Anthony BERTHAULT, Président de la Société de Chasse



Visite du SENAT, Quel lieu !!

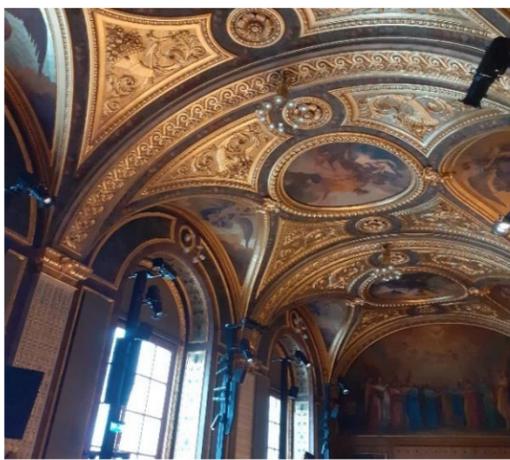
Madame Dominique VERIEN, Sénatrice de l'Yonne, a proposé la visite du SENAT aux Conseils municipaux de notre commune et nous la remercions très sincèrement car *QUEL LIEU !*



Lieu chargé de symboles de l'Histoire de France, avec des rappels à toutes les époques et à des gouvernants célèbres.



Vous trouverez ci-joint des photos témoignant de la beauté de ce magnifique palais, car en parler c'est bien voir c'est encore mieux.



Lieu magnifique pour les yeux également, le SENAT également appelé le Palais du Luxembourg, est érigé sur le célèbre Jardin du Luxembourg qui est un coin de paradis pour PARIS. Et quelle chance pour les heureux élus qui peuvent y travailler à l'année. Outre les jardins et les extérieurs du bâtiment qui sont magnifiques que dire de

l'intérieur : petits et grands nous nous sommes régalés du faste et de la beauté des décors.



Nous remercions également l'équipe de Dominique VERIEN qui nous a fait la visite du lieu avec des anecdotes et des rappels à l'histoire que nous garderons en mémoire.

Manu MIRANDA, Conseiller



INTERDICTION
du
BRÛLAGE
des
DÉCHETS
VERTS
par les particuliers



Petit rappel

Entretien domaine public et privé

Une ville propre, c'est l'affaire de tous. Une ville doit rester propre, non seulement pour être plus belle et plus agréable à vivre, mais aussi pour des raisons évidentes d'hygiène.

C'est pourquoi chacun a le devoir de prendre en charge ce qui lui incombe. Les trottoirs ou espaces en bordure de voirie et de sentier doivent rester libres d'accès aux piétons pour leur sécurité et ne pas être encombrés de certaines végétations, grosses pierres, tas de sable,

De plus, les arbres et les haies plantés dans les propriétés privées et en bordure des voies communales doivent être entretenus, car s'ils débordent sur l'emprise du domaine public ils peuvent nuire à la sécurité et à la commodité de la circulation routière et risquent de détériorer les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone.

Code des collectivités territoriales (articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2213-1) et code de la voirie routière (articles R 116-2 et L 114-1)

Usage d'engins à moteur

Propriétés privées

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies électriques ne peuvent être utilisées que :

En semaine de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Activités Professionnelles

Toute personne exerçant une activité professionnelle susceptible de provoquer des bruits ou des vibrations gênantes pour le voisinage doit prendre ses précautions pour éviter la gêne, en particulier par l'isolation phonique des matériels ou des locaux et/ou par le choix d'horaires de fonctionnement adéquats.

Arrêté préfectoral n°DDAS/SE/2006/478 du 21.12.2006 que nous nous devons d'appliquer.

Animaux

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Faites le nécessaire pour qu'ils n'aboient pas à longueur de journée. Pensez aussi, lors de leur promenade en laisse sur le domaine public à ramasser leurs déjections. Les propriétaires de chiens tels que American Staffordshirer, Rottweiler, Tosa doivent venir les déclarer en mairie.

Si vous avez également des oiseaux ou des volailles en volière extérieure, faites le nécessaire pour qu'ils ne crient ou ne chantent pas à longueur de journée.

Feux de jardin

Les feux dans les jardins ne sont pas rares, surtout dans les communes rurales. Pourtant, la règle qui prévaut est celle de l'interdiction formelle de brûlage des déchets dans un jardin, quels qu'ils soient. Une circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 interdit formellement de brûler des déchets verts dans son jardin, même si vous accumulez des feuilles, branches, herbes, etc. En effet, faire un feu dans son jardin pour brûler ces déchets ménagers comporte de sérieux risques pour la santé du voisinage, ainsi que des troubles liés à l'odeur de la combustion. La fumée issue du brûlage des déchets verts entraîne notamment la présence d'hydrocarbures et de composés chimiques qui sont nocifs lorsqu'ils sont inhalés. C'est pour toutes ces raisons que la loi interdit le brûlage des déchets verts dans son jardin, et le non-respect de cette disposition expose à des sanctions. Dans ce cadre, nous devons faire appliquer ces règles dans notre commune, c'est pourquoi nous vous rappelons ci-dessous l'arrêté municipal du 1er août 2008.

Le Maire de la commune de Courtois-sur-Yonne,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2212-2,

VU le code pénal, et notamment son article R 610-5,

VU le règlement sanitaire départemental,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la pratique des feux de jardin, dans un souci de sécurité et de salubrité publique,

Considérant que les émissions de fumée répétées sont, par leur importance et leur durée, de nature à porter atteinte à la salubrité publique,

ARRETE

Art. 1 L'allumage de feux de jardin est strictement interdit sur tout le territoire de la commune,

Art. 2 Les tontes de gazon, les tailles de haies ainsi que tout autre déchet peuvent être déposés dans les deux déchetteries de l'agglomération du Grand Sénonais,

Art. 3 Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents,

Art. 4 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat,

Art. 5 Le directeur général des services techniques, le Commissaire de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

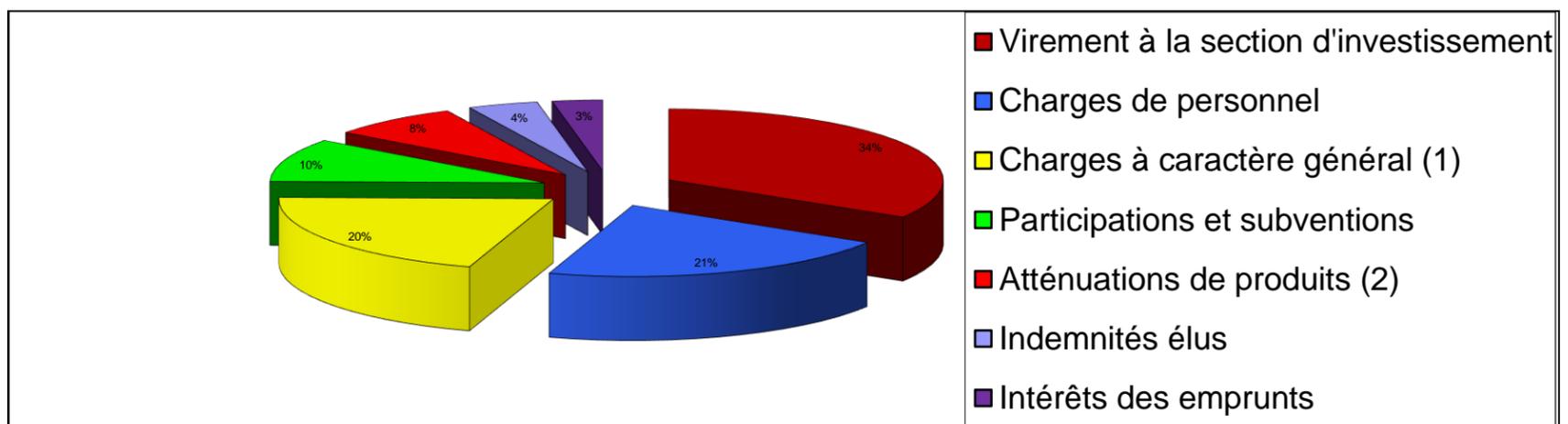


Budget primitif 2022

1. Section de fonctionnement

Dépenses

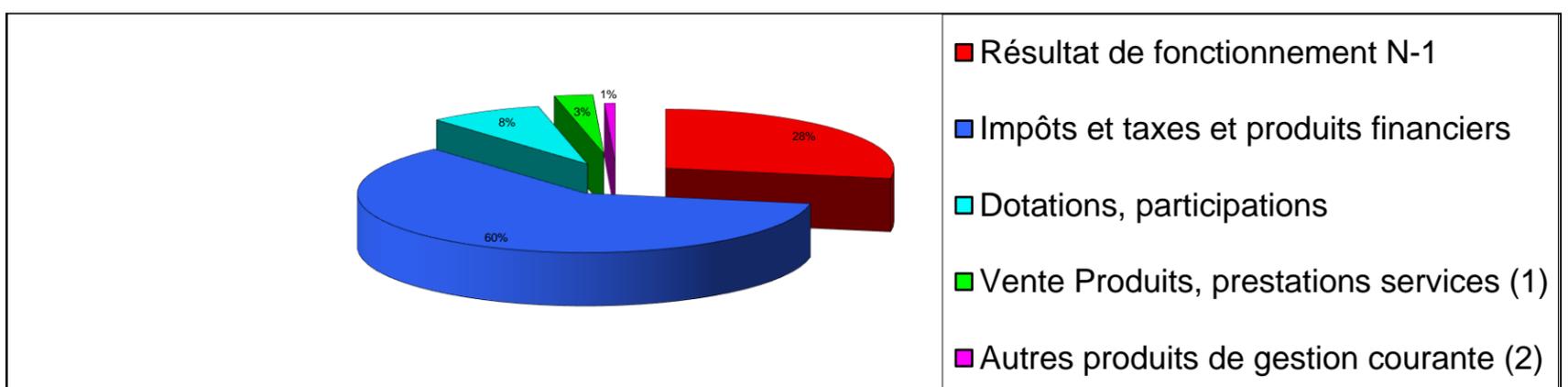
Virement à la section d'investissement	222.209,15	33,8%
Charges de personnel	139.100,00	21,1%
Charges à caractère général (1)	134.072,66	20,4%
Participations et subventions	64.976,00	9,9%
Atténuations de produits (2)	50.779,00	7,7%
Indemnités élus	27.200,00	4,1%
Intérêts des emprunts	19.500,00	3,0%
	657.836,81	



- (1) Les charges à caractère général sont les dépenses qui permettent à la Commune d'assurer son fonctionnement quotidien : l'électricité, le carburant, l'achat de petits matériels, les réparations, les prestations de service...
- (2) L'atténuation de produits correspond à une recette touchée par la Commune qui doit être reversée à un autre organisme

Recettes

Résultat de fonctionnement N-1	182.892,01	27,8%
Achats, travaux, aménagement	398.934,80	60,6%
Dotations, participations	53.090,00	8,1%
Vente produits, prestations services (1)	17.942,00	2,7%
Autres produits de gestion courante (2)	4.978,00	0,8%
	657.836,81	

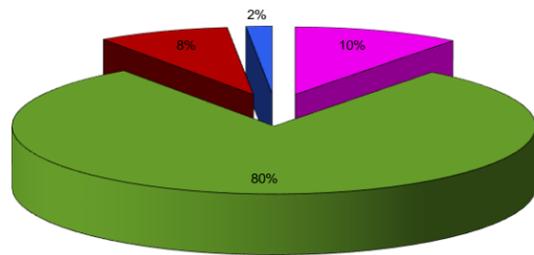


- (1) Les ventes de produits fabriqués, prestations de services... sont les recettes générées, notamment, par les ventes des concessions du cimetière, les redevances d'occupation du domaine public, les recettes des festivités, la participation aux salaires de La Poste pour l'agence postale, la location du distributeur de baguettes.
- (2) Les autres produits de gestion courante sont les recettes des logements que la Commune loue (salle des fêtes) et location de l'emplacement de l'antenne téléphonique

2. Section d'investissement

Dépenses

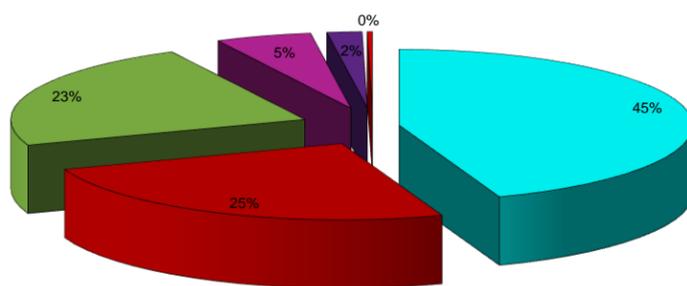
Résultat d'investissement N-1	51.554,19	10,3%
Achats, travaux, aménagement	399.497,35	80,0%
Remboursement capital des emprunts	40.600,00	8,1%
Frais d'études des projets de travaux	7.998,00	1,6%
	<u>499.649,54</u>	



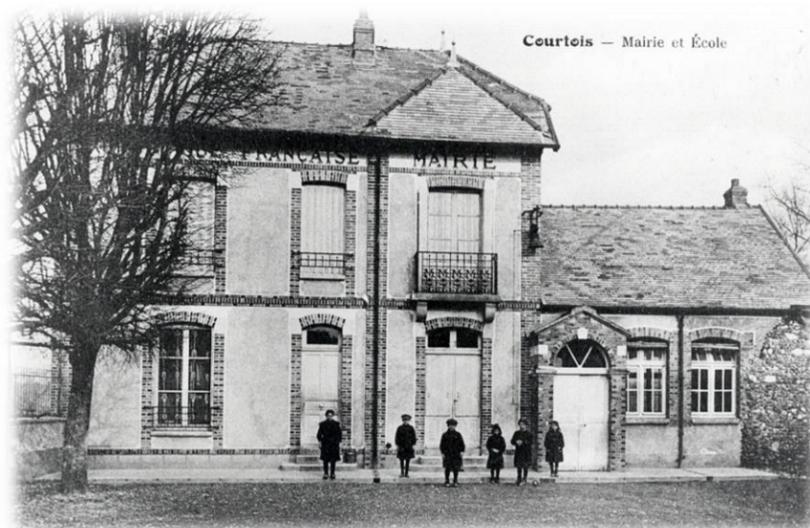
- Résultat d'investissement N-1
- Achats, travaux, aménagement
- Remboursement capital des emprunts
- Frais d'études des projets de travaux

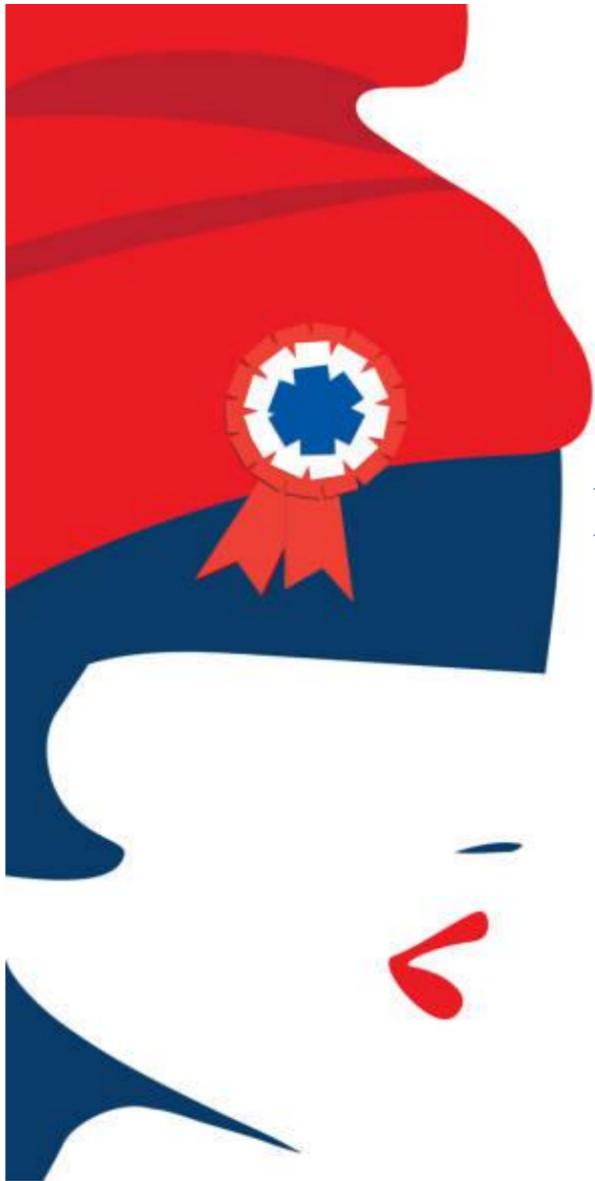
Recettes

Virement de la section de fonctionnement	222.209,15	44,5%
Subventions	125.061,00	25,0%
Dotations, fonds divers, réserve	114.957,73	23,0%
Emprunt	26.400,00	5,3%
Cession	9.600,00	1,9%
Autres	1.424,66	0,3%
	<u>499.649,54</u>	



- Virement de la section de fonctionnement
- Subventions
- Dotations, fonds divers, réserve
- Emprunt
- Cession





ELECTIONS 2022

PRESIDENTIELLE

Dimanche 10 avril & Dimanche 24 avril

LEGISLATIVES

Dimanche 12 juin & Dimanche 19 juin

Les bénévoles souhaitant tenir un bureau de vote peuvent s'inscrire à la mairie
03.86.97.01.65, mairie-courtois89@orange.fr

A noter... Festivités - Manifestations - Animations

16 avril	Balade à la tombée de la nuit Commission Environnement & Patrimoine
17 avril	Chasse aux Œufs de Pâques Caisse des Ecoles
14 mai	Soirée Guyanaise Association Guyanaise
22 mai	Fête des Voisins Sport Loisir Culture
24 juin	Kermesse des Ecoles SIVOS Courtois et Nailly
16 juillet	Fête du Village	Commune de Courtois & Associations & CMDJ
18 sept	Journée du Patrimoine Commission Environnement & Patrimoine
29 oct.	Soirée Halloween CMDJ (Conseil Municipal des Jeunes)
6 nov.	Bourse aux jouets Caisse des écoles
19 nov.	Soirée Beaujolais Sport Loisir Culture
27 nov.	Repas des Aînés Commission des Affaires Sociales

Publication de la mairie de Courtois sur Yonne
Rédacteurs en chef : Éric BERTHAULT & Valérie MAINIER
Conception : Sylvaine HARDOUIN
Rédacteurs : Membres du Conseil Municipal.

Marie de Courtois sur Yonne
18, rue de l'Eglise - 89100 Courtois sur Yonne

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voir publique - © 2022
Reproduction Interdite